

SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-unsas.org

<http://sections.se-unsas.org/51/>



Vos contacts au Se-UNSA :

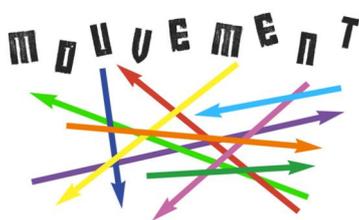
Aline GEERAERTS 06 14 25 31 19
Jean-Michel ALA VOINE 06 14 25 30 61
Benoît FOLB 06 14 25 29 64

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.
Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère →*
<http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article6>

Flash infos du 22 mars 2013

Pour une meilleure lisibilité et l'affichage, ce flash est en téléchargement sur notre site <http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article727>

1. **Mouvement**
2. **Rythmes : les consultations à Reims**
3. **Evaluations nationales CE1 CM2**
4. **Résultat groupe de travail postes adaptés et allègement de service**
5. **Temps partiels**
6. **Loi sur la Refondation : premier changement de cap**
7. **1^{er} degré : rééquilibrer les rémunérations**



1. Mouvement

La saisie I-prof est maintenant terminée. **L'accusé de réception** de vos vœux sera disponible dans votre i-prof à partir du 2 avril.

Vous devez **vérifier les éléments constitutifs de votre barème** : AGS, nombre d'enfants, points supplémentaires (en page2). Si tout est bon, inutile de le renvoyer.

Si vous avez un doute, une réclamation, envoyez-le, signé, au service mouvement avec vos annotations en rouge et éventuellement un courrier explicatif. Le code 90

correspond à un vœu annulé (ex un vœu sur une direction et vous n'êtes pas directeur) ou un poste à profil (attente de la délibération de la commission). Vos vœux ne peuvent faire l'objet de modifications. Contactez-nous si besoin.

Le groupe de travail sur les cas particuliers, les priorités « carte scolaire » aura lieu le 9 avril au matin.

2. Rythmes : les consultations à Reims

La Mairie de Reims continue à rencontrer les différents « partenaires » impliqués dans ce dossier. Les directeurs ont été reçus mercredi 20 mars ([lire le compte-rendu](#) sur notre site). Les organisations syndicales des personnels enseignants ce jour, en présence de Mme Hazan, M. Meyer, M. Rogier. Etaient présents le SNUIPP et le SE-UNSA.

Mme Hazan annonce que c'est à l'issue de ses différentes consultations, qu'elle annoncera le 27 mars à tous les partenaires regroupés, sa décision quant au report ou non de la réforme sur les rythmes. Des réunions auront lieu ensuite pour monter le projet éducatif territorial soit pour 2013, soit pour 2014 et pour choisir les horaires des écoles. La Maire indique qu'elle est complètement en accord sur le fond de cette loi de refondation de l'école et qu'elle avait d'ailleurs signé l'Appel de Bobigny ([ici](#)). Par ailleurs elle souligne que beaucoup de questions se posent et que les conséquences du passage à 4,5 jours sont nombreuses et complexes.



Positionnement du Se-UNSA : le report à 2014 doit être envisagé pour assurer un projet de qualité, si 2013 semble trop juste... d'autant que les conseils des écoles rémoises se sont majoritairement prononcés pour le report. Nous informons aussi Mme Hazan que la décision de la Ville de Reims aura également des répercussions sur l'organisation matérielle de beaucoup d'enseignants en services partagés sur Reims et l'agglomération ou plus loin, les Zil et les Brigades, si elle choisit 2013 alors que la

grande majorité des communes alentours a choisi 2014. Il faudra réfléchir sur les horaires harmonisés ou non sur la ville ... Du cas par cas peut être intéressant, mais le principe de réalité s'imposera peut être (intérêt des familles qui ont des enfants dans plusieurs écoles...)

Pour le SE-UNSA, par contre, il faut laisser la souplesse de choix sur le placement de l'horaire d'APC. En effet, suivant les objectifs et le contenu de ces APC, le fractionnement en demi-heure peut avoir du sens si l'objectif visé est de l'aide méthodologique par exemple, alors qu'une heure d'un bloc est préférable pour mettre en œuvre une action culturelle, ou d'expression écrite (journal d'école ou de classe, philo ...). Les enseignants peuvent aussi encadrer le sma ou la cantine. Pour nous, l'APC c'est au cas par cas !

M. Meyer indique que tout est à construire et sans doute sur plusieurs années. Mme Hazan souligne que la Ville est en capacité de proposer des activités périscolaires dès 15H15 si besoin, seul le vivier de recrutement des animateurs posera un problème. Le coût pour la ville pourrait aller jusque 1,2 millions d'euros sans la cantine du mercredi.

Nous demandons à Mme Hazan d'être vigilante sur la place des directeurs d'école dans ce projet : pour nous il ne faut pas qu'ils soient dans la réalité amenés à gérer ce qui ne leur incombe pas et qui les surchargerait encore.

Le SE-UNSA participera à la réunion du 27 mars.

Info de dernière minute : la circulaire sur le PEdT est sortie au BO

La circulaire interministérielle précisant les objectifs et les modalités d'élaboration du projet éducatif territorial est parue au BO du 21/03/2013. Elle n'apporte pas de modifications dans les compétences des différents acteurs. L'Etat, à travers le contrôle des préfets et des DASEN, reste très présent. La circulaire s'accompagne de fiches pratiques pour les communes ou les EPCI intéressés.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=70631

3. Evaluations nationales CE1 CM2

En attendant la réorganisation des nouveaux cycles d'enseignement et la mise en place de nouveaux dispositifs d'évaluation à partir de 2014, le ministère fait des évaluations nationales CE1 et CM2 « des outils pédagogiques qui seront utilisés librement par les maîtres ». Dans une lettre adressée aux DASEN (voir PJ), il met un terme aux évaluations nationales Darcos-Chatel.

Plus d'obligation ni de date de passation ou de remontées des résultats. Le matériel d'évaluation sera mis à disposition des écoles en nombre. Il est constitué des cahiers élèves, livrets enseignants et d'une application locale de type tableur. Ils sont à utiliser librement par les équipes dans le cadre de la mission ordinaire d'évaluations des acquis des élèves. Même si ce n'est pas dit dans la circulaire, le caractère facultatif de ces outils d'évaluation engendre la fin des indemnités créées pour contenir la contestation de ces évaluations au moment de leur mise en place. Pour le SE-Unsa qui revendique l'ISOE pour tous les enseignants des écoles, le ministre doit rapidement concrétiser les annonces faites il y a plusieurs semaines. Une indemnité reconnaissant les tâches liées au suivi des parcours des élèves doit être créée pour tous les enseignants. Le SE-Unsa accueille favorablement ce changement d'approche des évaluations nationales et souhaite désormais discuter du futur dispositif annoncé pour 2014. Pour le SE-Unsa, un tel dispositif doit être au service des apprentissages des élèves et être constitué d'évaluations diagnostiques placées en début d'année centrées sur l'acquisition des compétences du socle commun redéfini.

Lire la lettre du ministre aux DASEN > <http://www.se-unsa.org/spip.php?article5562>

4. Résultat groupe de travail postes adaptés et allègement de service

Le SE-UNSA a participé à ce groupe de travail. Nos adhérents ont été prévenus. Si vous souhaitez avoir des informations sur votre situation personnelle, contactez-nous.

5. Temps partiels

Vous nous interpelez sur les demandes de temps partiel et leurs modalités d'organisation.

En l'absence de la circulaire départementale, on peut raisonnablement penser que les collègues qui seront amenés à travailler sur 4 jours auront la possibilité d'un temps partiel selon les mêmes modalités que l'an passé. Pour ceux qui seront sur 4 jours et demi, ou qui compléteront des services avec des journées de durées inégales, il faudra voir au cas par cas, les quotités de service pouvant être assez « inhabituelles ».

La date butoir du 31 mars pour les demandes est repoussée.

6. Loi sur la Refondation : premier changement de cap

L'Assemblée nationale vient d'adopter le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'École. Le SE-Unsa se félicite de ce vote qui impulse un réel changement de cap et rompt avec les politiques infligées à l'École depuis plus de dix ans. Tous les détails ici <http://www.se-unsa.org/spip.php?article5192>

7.1^{er} degré : rééquilibrer les rémunérations

La Commission Administrative Paritaire Nationale 1er degré s'est réunie mardi 19 mars.

Le SE-UNSA s'en est saisi pour demander le rééquilibrage des rémunérations des enseignants des écoles > <http://www.se-unsa.org/spip.php?article5550>



Adhésion « découverte », pourquoi pas ? > <http://www.se-unsa.org/spip.php?rubrique694>

- Adhérer au tarif préférentiel de 80 €, c'est possible dès aujourd'hui (valable jusque la fin de l'année scolaire). Adhérer au SE-Unsa, c'est porter un projet de transformation de l'École et exiger des moyens à la hauteur des enjeux auxquels elle doit faire face, c'est bénéficier du suivi systématique de votre situation.
- Encore une hésitation ?

Adhérer au SE-Unsa, c'est également profiter d'un « bouquet adhérent » : le magazine mensuel L'Enseignant et ses suppléments, des conseils personnalisés, des relais de proximité, des infos régulières via nos lettres en ligne.

Pour vous désabonner, une simple envoi en retour avec la mention « désabonnement »